

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 6 avril 2021, à compter de 20h00, forment quorum et siègent à huis clos sous la présidence du maire M. Georges-Henri Parenteau et Messieurs les conseillers Yvan Côté, Louis St-Germain, Éric Tessier, Jacques Mondou et M. Claude Villiard.

Mme Marie-Claude Chartier, secrétaire-trésorière adjointe.
Mme Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

Monsieur le maire, Georges-Henri Parenteau, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'enregistrement de la séance sera sur le site internet de la Municipalité.

2. Quorum.

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Georges-Henri Parenteau, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

2021-04-048

3. Adoption de l'ordre du jour (Affaires nouvelles – ouvert).

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté,
Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain,

Et résolu unanimement par le conseil (M. le maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-049

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou,
Appuyé par le conseiller M. Éric Tessier,

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-050

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 mars 2021.

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance spéciale du 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain,
Appuyé par le conseiller M. Yvan Côté,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance spéciale du 25 mars 2021 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-051

6. Dépôt des soumissions pour le tracteur à pelouse.

Considérant que cinq (5) soumissions ont été demandées pour l'achat d'un tracteur à pelouse (résolution numéro 2021-03-036);

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu une copie des soumissions;

Considérant que la soumission retenue de Agritex au montant de 2655 \$ plus taxes pour un tracteur John Deere S120 avec une largeur de tondeuse de 42 pouces;

EN CONSÉQUENCE,
Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Claude Villiard,
Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

D'APPROUVER l'achat au montant de 2655 \$ plus taxes applicables pour un tracteur à pelouse S120 de chez Agritex.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-052

7. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé mentale.

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale¹ qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

Par conséquent, le conseil municipal de Saint-Gérard-Majella proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-053 8. Balayage et nettoyage d'une partie du rang St-Antoine.

Il est proposé par le conseiller M. Éric Tessier,
Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

De mandater Les Entreprises Clément Forcier à effectuer le balayage et le nettoyage du rang St-Antoine entre les numéros civiques 395 et 534.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-054 9. Offre de services de la firme d'urbanisme EXP.

Considérant que la municipalité désire embaucher un urbaniste en aménagement afin d'effectuer diverses consultations pour certains dossiers comme la concordance du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-de Saurel;

Considérant l'offre de EXP au montant de 115 \$ de l'heure facturé par tranche de 15 minutes de consultation;

EN CONSÉQUENCE,
Le vote est demandé par le Maire :

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté,
Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

D'ACCEPTER l'offre de service de EXP expert-conseil en urbanisme au montant de 115\$ de l'heure facturable par tranche de 15 minutes de consultation et d'autoriser la directrice générale à utiliser les services au besoin selon les différentes demandes reçues.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

Dépôt 10. Présentation et dépôt de l'Audit financier 2020.

La directrice générale dépose une copie de l'Audit financier 2020 à tous les membres du Conseil.

M. Daniel Tétreault, comptable professionnel agréé de la municipalité et responsable de l'Audit financier présente l'Audit de l'année 2020 aux membres du Conseil avec un surplus de fonctionnements pour l'année 2020 de 47 197 \$.

M. Tétreault, responsable aussi de faire la reddition de compte pour le programme de la TECQ répond à une question relativement à une suggestion reçue de certains citoyens de conserver la subvention de la TECQ 2019-2023 jusqu'en début 2023 en cas d'imprévus comme par exemple un bris d'aqueduc. M. Tétreault explique aux membres du Conseil qu'il n'est pas recommandé de déposer une programmation au MAMH en début 2023, car cela pourrait mettre en péril l'obtention de la subvention compte tenu des délais d'approbation de la programmation et des entrepreneurs pour divers travaux.

M. Tétreault mentionne que la municipalité dispose suffisamment d'argent dans le surplus accumulé non affecté pour subvenir aux imprévus.

C. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'une pétition de requête collective avec 84 signatures a été déposée demandant de suspendre les appels d'offre et autres démarches en cours pour le projet d'agrandissement de la salle communautaire du Centre de services municipaux afin de les reporter en début 2023.

D. AFFAIRES NOUVELLES

2021-04-055 11. Asphaltage des nids-de-poule.

Il est proposé par le conseiller M. Louis St-Germain,
Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

DE demander à Groupe 132 une soumission afin d'effectuer les travaux de nids-de-poule.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

2021-04-056 12. Demande de commandite pour le Chemin du Lac.

Considérant le projet du Chemin du Lac qui sera un projet dans la région du lac Saint-Pierre afin d'effectuer un parcours de type chemin de Compostelle sur une distance d'environ 200 km ;

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Mondou,
Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain,
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

De donner une commandite au montant de 100 \$ pour le projet du Chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil

E. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune mention à ce point.

F.

2021-04-057 13. Comptes à payer.

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté,
Appuyé par le conseiller M. Louis St-Germain
ET résolu unanimement
QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer et de comptes payés pour un montant de 54 937.10 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

G. 13. Période des questions.

La municipalité a reçu 3 questions de M. Hugo Martel.

1. Que répondez-vous ce soir aux 84 contribuables représentant environ la moitié des électeurs de St-Gérard qui vous demandent la suspension immédiate des appels d'offres en cours avant que des contracteurs y souscrivent, ainsi que de reporter en début 2023 la construction de l'agrandissement de la salle communautaire.

La décision a été prise par la municipalité. Ce n'est pas une décision de chaque élu. Vous êtes déjà au courant de la décision qui a été prise. L'autorisation d'aller en appel d'offres a été adoptée à la séance du 25 mars dernier.

2. S'il vous est impossible d'arrêter les appels d'offres en cours, et advenant que les prix offerts pour agrandir la salle correspondent à vos attentes, vous engagez-vous, en ayant pris connaissance de cette requête à ne pas signer de contrat et à reporter la construction?

La municipalité ne s'engage à rien. La décision sera prise au moment où les soumissions auront été ouvertes.

3. Comme le Centre des services municipaux comprenant la salle communautaire a été inauguré il n'y a que trois ans, que vous n'avez pas été élu avec pour mandat de l'agrandir, qu'aucun référendum, puisqu'il n'y a pas d'emprunt à faire pour sa réalisation n'a été soumis à la population, et qu'aucune assemblée publique n'a eu lieu sur le sujet; acceptez-vous, au moins, de reporter l'agrandissement après les élections de l'automne afin de vous assurer du soutien et de la confiance que les citoyens vous accordent?

Nous ne sommes pas un parti politique avec un programme préétabli. Le conseil a été élu pour diriger la municipalité et prendre les décisions qui sont dans l'intérêt de la municipalité avec les subventions et les projets qui se présentent.

H. 14. Levée de la séance à huis clos.

2021-04-058

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil,
Il est proposé par le conseiller M. Yvan Côté,
Appuyé par le conseiller M. Claude Villiard
ET résolu unanimement que la séance ordinaire à huis clos soit levée à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1).

M. Georges-Henri Parenteau, maire

Anny Boisjoli directrice générale et
Secrétaire-trésorière